

La suprématie de la constitution

Par **Ikya**, le **27/02/2017** à **23:59**

bonjour! j'aimerais des éclaircissements dans ce sujet s'il vous plait

Par **Xdrv**, le **28/02/2017** à **00:05**

Bonsoir,

Conformément à l'article 7 de la Charte de bonne conduite il vous est demandé de démontrer que vous avez bien travaillé et réfléchi à ce sujet avant de demander de l'aide. Ce forum n'est pas fait pour que l'on travaille à votre place mais bien pour expliquer des notions floues ou incomprises.

Au vu du sujet que vous souhaitez aborder il ressort très clairement un manque de travail car il doit exister des centaines de sites différents qui expliquent à merveille le pourquoi du comment. Documentez-vous, un bon juriste est un juriste qui sait chercher.

Par **Camille**, le **28/02/2017** à **06:31**

Bonjour,

[citation]Ce forum n'est pas fait pour que l'on travaille à votre place mais bien pour expliquer des notions floues ou incomprises. [/citation]

Et pas non plus de vous restituer un cours sur des notions de base élémentaires qui est du ressort de votre université.

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/02/2017** à **11:35**

Bonjour

Si l'auteur ne donne pas de nouvelles d'ici demain, ce sujet sera clôturé. En attendant, direction le trou noir.